



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 26 MAI 2026

Présents : Mme Sylvestre- M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Art. 10.3 du RS du DVOF





Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2026/2027 vous permet de nous faire part de vos desiderata

COURRIERS CLUBS

LE PECQ

Courrier du 19/05/2026

La Commission accuse réception de votre requête et la transmet au Comité Directeur pour étudier la faisabilité de vos propositions. Nous ne manquerons de vous communiquer la réponse dès qu'elle sera connue.

JOUY LE MOUTIER

Courrier du 22/05/2026

La commission prend note de votre demande et vous informe que les clubs devront confirmer l'engagement de leurs équipes dans la dernière division de chaque catégorie au plus tard le 31/08/2026.

2eme APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557673

Montmorency FC / Neuville sur Oise du 17/05/2026

U16 D2 Poule A

Match n° 53522728

ST Leu FC / Deuil Enghien FC 17/05/2026

U16 D4

U14 D5 Poule B

Match n° 54455895

Sarcelles AAS /Gonesse RC 16/05/2026

U14 D5 Poule C

Match n° 53715623

Groslay FC /Champagne 95 SFC 16/05/2026

U14 D2 Poule B

Match n° 53520881

Bezons USO/St Ouen L'Aumône AS 16/05/2026



**1er FORFAIT AVEC AMENDE****MONTMAGNY**

U18 D3 Poule A

Match n° 54792535

ACADEMIE FOOT CL 21 / MONTMAGNY FC 21 du 17/05/2026

ACADEMIE FOOT CL 21 5 buts 3 pts

MONTMAGNY FC 21 0 but -1 pt

Amende MONTMAGNY 30€

3eme FORFAIT AVEC AMENDE**AUVERS ENNERY FC**

U16 D4 Poule Unique

Match n° 54849472

ARNOUVILLE FAS / AUVERS ENNERY FC du 17/05/2026

ARNOUVILLE FAS 5 buts 3 pts

AUVERS ENNERY FC 0 but -1 pt

Amende AUVERS ENNERY FC 45€

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule A

Match n° 53522943

CERGY PONTOISE FC / MONTMORENCY FC du 08/02/2026

CERGY PONTOISE FC 0 buts -1 pt

MONTMORENCY FC 0 but -1 pt

Amende MONTMORENCY FC TRIPLE 45*3 135€

Amende CERGY PONTOISE FC TRIPLE 30*3 90€

Suite rapport arbitre pour non-déplacement des deux équipes

FORFAITS GENERAL**AUVERS ENNERY FC**

U16 D4 Poule Unique

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule A

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIEREPrésident de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY